

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mise en place et activation d'un système de vidéo-protection

La commune de Saint-Malo de Guersac sujette à une augmentation du nombre d'incivilités et dégradations, s'est interrogée sur la mise en place d'un système de vidéo-protection.

Après la réalisation d'une réunion publique d'information et d'une consultation de la population, la municipalité a décidé de mettre en place ce dispositif sur les espaces publics.

Ce dernier vient compléter les actions de la Gendarmerie et de la police municipale de Montoir de Bretagne sur notre commune.

Avec l'appui de la cellule de la Gendarmerie dédiée aux dispositifs de vidéo-protection, la nomination d'un maître d'œuvre spécialisé et la participation de nos services et élus, le projet a vu le jour.

Les objectifs poursuivis par cette installation sont :

- Assurer la sécurité des biens et des personnes
- Assurer la prévention des atteintes aux biens
- Protéger les bâtiments et installations publics et leurs abords
- Dissuader les passages à l'acte de personnes malveillantes
- Faciliter l'action des forces de l'ordre

Les opérations réalisées sur la base des réseaux existants, ont consisté en la mise en place de l'infrastructure nécessaire regroupant les travaux de câblages (génie civil et raccordements), l'aménagement d'un local sécurisé dédié à héberger un serveur, le paramétrage informatique du système numérique de la commune ainsi que la mise en place de 15 caméras. Le montant global des travaux est de 130 000 € hors taxes.

Les caméras installées sont dotées de vision infrarouge pour filmer la nuit et certaines ont une vision à 360 ° et lecture de plaque d'immatriculation.

Il est rappelé que l'enregistrement et l'exploitation des vidéos sont strictement encadrés par la loi et ne peuvent se faire que dans un cadre juridique bien défini.

Pour finaliser le cadre légal, 7 panneaux de communication et d'information du public ont été mis en place sur la commune.

- Aux trois entrées d'agglomération
- Devant la mairie
- Sur la place de l'église
- Devant l'entrée de la salle polyvalente
- A l'intersection des rues Marcel Paul et Rue de la gare

Le dispositif est désormais opérationnel pour faire en sorte que notre commune reste un endroit où il fait bon vivre ensemble.



**Ville placée sous
VIDEOPROTECTION**

**pour assurer la sécurité
des personnes et des biens.**

Les images sont conservées 15 jours maximum et peuvent être visionnées en cas d'incident par le personnel et les élus habilités ainsi que par les forces de l'ordre.

Pour exercer vos droits informatiques et libertés, notamment votre droit d'accès aux images qui vous concernent, ou pour obtenir des informations sur ce dispositif de vidéoprotection, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données en écrivant à dpo@saintnazaireagglo.fr ou à l'adresse postale :

Délégué à la protection des données
Saint-Nazaire Agglo - 4, avenue du Commandant l'Herminier
44600 Saint-Nazaire

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et vos droits, rendez-vous sur le site internet de la commune : www.saintmalodeguersac.fr rubrique : Tranquillité - Sécurité
Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL) en vous connectant au site www.cnil.fr/plaintes

